

Procès-verbal du Conseil municipal Mardi 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Maire de Buzançais.

Étaient présents : M. Nicolas THOMAS – Mme Alexandra ROULLEAUX – M. Denis VILLIN - Mme Lucette VIOUX – M. Bruno MORIN – Mme Ghislaine VERKEN – M. Fabien GRIMAUULT – Mme Nora LAVAUD – M. Antoine HAUTEFEUILLE – Mme Christiane LALANGE – M. Luc MABILLE - Mme Catherine BARRAULT – M. Pierre BOUCHER – Mme Virginie VASSEUR – M. Benoît ENGEL – Mme Caroline GILLES – M. Martin COATRIEUX – Mme Jennifer POULAIN – M. Stéphane DELORT - Mme Alexandrine BEAUJARD – M. Christian AUSSOURD – Mme Annie FAGUET – MM. Christophe PIVOT – Dominique LACÔTE – Jean-Noël JALIN – Mme Laure MATEILLE.

Était excusée : Mme Amélia LAVIGNE (procuration à M. Christophe PIVOT).

Secrétaire de séance : M. Denis VILLIN

Le compte rendu du Conseil municipal du 8 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Madame Alexandra ROULLEAUX 1^{ère} adjointe au Maire. Elle laisse la parole à Monsieur Bruno MORIN, adjoint en charges des finances qui présente les comptes financiers uniques de la Ville de Buzançais.

Point n°1. Comptes financiers uniques 2025

Budget général

Monsieur Bruno MORIN indique qu'en 2025, la section de fonctionnement du budget général présente un résultat de clôture de + 155 839,12 €. Il indique également que la section d'investissement présente un résultat de clôture de - 223 731,10 €.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025		
DÉPENSES	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 982 637,64	1 461 809,55
CHARGES DE PERSONNEL	3 725 000,00	3 320 993,06
ATTENUATION DE CHARGES	11 000,00	0
VIREMENT À L'INVESTISSEMENT	285 856,61	0
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	365 133,11	364 923,54
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	658 818,00	567 571,39
CHARGES FINANCIÈRES	41 000,00	26 095,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	1 719,43
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 500,00	4 500
TOTAL	7 081 945,36	5 747 612,38

1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025		
RECETTES	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
EXCÉDENT REPORTÉ	1 535 652,36	-
PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 000,00	51 578,10
VENTE PRODUITS - PRESTATIONS SERVICES	560 337,64	567 427,35
IMPÔTS ET TAXES	3 337 756,00	3 530 030
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 559 254,00	1 640 400,36
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	145 000,00	113 284,69
PRODUITS FINANCIERS	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	731,00
TOTAL	7 173 000,00	5 903 451,50

2. Section d'investissement

2.1. Dépenses d'investissement

BUDGET GÉNÉRAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		
PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	300 000,00	283 105, 81
SUBVENTION OPÉRATION FAÇADES	40 000,00	59 719,00
ACQUISITIONS DE BIENS	87 300,00	60 530,00
REPRISES DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE	13 000,00	13 000,44
FIN AMÉNAGEMENT DES GRANDS JARDINS	40 556,59	25 056,98
ACQUISITION VÉHICULE SERVICES TECHNIQUES	55 000,00	54 480,00
RESTRUCTURATION ÉCLAIRAGE PUBLIC	156 148,88	116 265,73
CLIMATISATION CHAUFFAGE MULTI-ACCUEIL	0	18 720,00
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	109 574,03	41 210,72
MATÉRIELS POUR LA CUISINE CENTRALE	9 000,00	10 852,75
SERVEUR INFORMATIQUE POLICE MUNICIPALE	21 522,00	21 996,00
REMPLACEMENT GOULOTTE AU STADE	134 102, 29	100 502,29
PROJET DE GYMNASE	236 620, 40	42 461, 64
CHAUFFERIE BIOMASSE	210 000,00	10 434,00
TOTAL	2 690 000,00	989 025,01

2.2. Recettes d'investissement

BUDGET GÉNÉRAL – RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025		
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
AMORTISSEMENTS	365 133,11	364 923,54
DOTATIONS	215 000,00	154 060,35
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 570,56	44 326,76
SUBVENTION POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	63 200,00	57 900,00
SUBVENTION POUR LE SERVEUR INFORMATIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE	14 555,00	14 555,00
TOTAL	2 690 000,00	765 293,91

Ainsi, le compte financier unique 2025 du budget général s'établit comme suit :

EXÉCUTION 2025			
FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
DÉPENSES	5 747 612,38	DÉPENSES	989 025,01
RECETTES	5 903 451,50	RECETTES	765 293,91
RÉSULTAT 2025	155 839,12	RÉSULTAT 2025	-223 731,10

La Commission des finances a donné un avis favorable sur l'adoption du compte financier unique 2025 du budget général.

Monsieur Bruno MORIN propose au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget général.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le compte financier unique 2025 du budget général.

L'affectation du résultat 2025 du budget général s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
Résultat antérieur reporté	1 535 652,36	Résultat antérieur reporté	- 559 606,14
Résultat de l'exercice 2025	155 839,12	Résultat de l'exercice 2024	- 223 731,10
Solde d'exécution cumulé	1 691 491,48	Solde d'exécution cumulé	- 783 337,24
		Restes à réaliser 2025 Recettes	-
		Restes à réaliser 2025 Dépenses	130 715,39
TOTAL	1 691 491,48	TOTAL	- 914 052,63

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	914 052,63
---	------------

La Commission des finances a donné un avis favorable sur l'affectation du résultat 2025 du budget général.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- **Couverture du besoin de financement :**
- **914 052,63 € est affecté en recette d'investissement (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement.**
- **777 438,85 est affecté en section de fonctionnement (compte R002).**
- **783 337,24 est affecté en section d'investissement (compte D001)**

Budget du service de l'eau

Monsieur Bruno MORIN indique qu'en 2025, la section de fonctionnement du budget du service de l'eau présente un résultat de clôture de + 50 769,61 €.

Il indique également que la section d'investissement du budget du service de l'eau présente un résultat de clôture de - 823 696,93 €.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025		
DÉPENSES	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	265 485,43	96 172,22
CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00	155 899,01
ATTÉNUATION DE PRODUITS	58 000,00	44 895,00
DÉPENSES IMPREVUES	20 000,00	
VIREMENT À L'INVESTISSEMENT	386 488 ,57	0
OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	309 257,59	309 257,59
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	0
CHARGES FINANCIÈRES	11 468,41	9 472 ,72
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	711,78
DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 300,00	10 300,00
TOTAL	1 286 000,00	626 708,32

1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025		
RECETTES	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
EXCÉDENT REPORTÉ	724 573,06	-
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	555 426,94	650 011,23
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00	27 466,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	0
TOTAL	1 286 000,00	677 477,93

2. Section d'investissement

2.1. Dépenses d'investissement

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		
PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 781,50	77 685,63
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	27 469,75	13 170,96
TRAVAUX SUR RÉSEAUX	3 287 873,92	2 793 901,06
TOTAL	4 344 000,00	2 884 757,65

2.2. Recettes d'investissement

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025		
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
AMORTISSEMENTS	309 257,59	309 257,59
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 781,50	77 685,63
EMPRUNT	2 663 000	1 370 218
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	983 472,34	303 899,50
TOTAL	4 344 000,00	2 061 060,72

Ainsi, le compte financier unique 2025 du budget du service de l'eau s'établit comme suit :

EXÉCUTION 2025			
FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
DÉPENSES	626 708,32	DÉPENSES	2 884 757,65
RECETTES	677 477,93	RECETTES	2 061 060,72
RÉSULTAT 2025	50 769,61	RÉSULTAT 2025	- 823 696,93

La Commission des finances a donné un avis favorable sur l'adoption du compte financier unique 2025 du budget du service de l'eau.

Monsieur Bruno MORIN propose au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget du service de l'eau.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le compte financier unique 2025 du budget du service de l'eau.

L'affectation du résultat 2025 du budget du service de l'eau s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
Résultat antérieur reporté	724 573,06	Résultat antérieur reporté	- 1 002 874,83
Résultat de l'exercice 2025	50 769,61	Résultat de l'exercice 2024	- 823 696,93
Solde d'exécution cumulé	775 342,67	Solde d'exécution cumulé	- 1 826 571,76
		Restes à réaliser 2025 Recettes	-
		Restes à réaliser 2025 Dépenses	99 797,88
TOTAL	775 342,67	TOTAL	- 1 926 369,64

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	775 342,67
---	-------------------

La Commission des finances a donné un avis favorable sur l'affectation du résultat 2025 du budget du service de l'eau.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement :
- 775 342,67 € est affecté en recette d'investissement (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement.
- 1 826 571,76 € est affecté en section d'investissement (compte D001).

Budget du service de l'assainissement

Monsieur Bruno MORIN indique qu'en 2025, la section de fonctionnement du service de l'assainissement présente un résultat de clôture de - 70 702,79 €.

Il indique également que la section d'investissement du service de l'assainissement présente un résultat de clôture de + 192 158,04 €.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025		
DÉPENSES	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	277 685,34	121 037,86
CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00	21 534,94
ATTÉNUATION DE PRODUITS	25 000,00	23 061,00
DÉPENSES IMPREVUES	10 000,00	0
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	50 812,47	0
OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	242 982,97	242 982,97
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	0
CHARGES FINANCIÈRES	5 719,22	4 299,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	613,78
DOTATIONS AUX PROVISIONS	9 000,00	9 000,00
TOTAL	666 200,00	422 529,71

1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025		
RECETTES	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
EXCÉDENT REPORTÉ	281 114,66	-
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	375 585,34	338 178,81
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 000,00	13 648,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	0
TOTAL	666 200,00	351 826,92

2. Section d'investissement

2.1. Dépenses d'investissement

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		
PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	12 457,88	5 044, 25
TRAVAUX SUR RÉSEAUX	744 542,12	43 780, 68
TOTAL	804 000,00	50 824,93

2.2. Recettes d'investissement

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025		
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	MONTANTS EN €	
	BP ET BS 2025	CFU 2025
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT À L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	242 982,97	242 982,97
TOTAL	804 000,00	242 982, 97

Ainsi, le compte financier unique 2025 du budget du service de l'assainissement s'établit comme suit :

EXÉCUTION 2025			
FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
DÉPENSES	422 529,71	DÉPENSES	50 824, 93
RECETTES	351 826,92	RECETTES	242 982, 97
RÉSULTAT 2025	- 70 702,79	RÉSULTAT 2025	192 158,04

La Commission des finances a donné un avis favorable sur l'adoption du compte financier unique 2025 du budget du service de l'assainissement.

Monsieur Bruno MORIN propose au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget du service de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le compte financier unique 2025 du budget du service de l'assainissement.

L'affectation du résultat 2025 du budget du service de l'assainissement s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
Résultat antérieur reporté	281 114,66	Résultat antérieur reporté	509 425,93
Résultat de l'exercice 2025	- 70 702,79	Résultat de l'exercice 2024	192 158,04
Solde d'exécution cumulé	210 411,87	Solde d'exécution cumulé	701 583,97
		Restes à réaliser 2025 Recettes	-
		Restes à réaliser 2025 Dépenses	45 683,24
TOTAL	210 411,87	TOTAL	655 900,73

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0
---	----------

La Commission des finances a donné un avis favorable sur l'affectation du résultat 2025 du budget du service de l'assainissement.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- 210 411,87 € est affecté en recette de fonctionnement (compte R002)
- 701 583,97 € est affecté en recette d'investissement (compte R001)

Budget du lotissement du Pré du Mez 2

Le budget du lotissement du Pré du Mez 2 n'a fait l'objet d'aucun mouvement en 2025.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le compte administratif 2025 du budget du lotissement du Pré du Mez 2.

Monsieur Bruno MORIN propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2025 du budget du lotissement du Pré du Mez 2.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le compte administratif 2025 du budget du service de l'assainissement :

qui s'établit à :

Section de fonctionnement

- **Résultat pour l'exercice 2025 : 0 €**

Section d'investissement

- **Résultat pour l'exercice 2025 : 0 €**

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal et reprend la présidence de la séance.

Point n°2. Budgets 2026

Budget général 2026

1. Section de fonctionnement

Monsieur le Maire expose que la section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes à 6 353 000 €.

1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL – FONCTIONNEMENT 2026	
DÉPENSES	MONTANTS en €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 657 485,87
CHARGES DE PERSONNEL	3 463 666,34
ATTÉNUATION DE PRODUITS	10 000,00
OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	372 093,59
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	798 727,78
CHARGES FINANCIÈRES	16 500,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 526,42
DOTATIONS AUX PROVISIONS	30 000,00
TOTAL	6 353 000,00

Il précise qu'en 2026, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 6 353 000 €. Les deux principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général (26,08 %) et les dépenses de personnel (54 %).

Les dépenses à caractère général sont prévues pour 1 657 485,87 €. Elles comprennent particulièrement :

- Les dépenses énergétiques : 500 000 €
- L'alimentation : 110 000 €
- Les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments : 127 000 €
- Les prestations de services : 120 000 €
- Les carburants : 70 000 €
- Les dépenses d'entretien et de réparations des terrains : 40 000 €

1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL – FONCTIONNEMENT 2026	
RECETTES	MONTANTS en €
EXCÉDENT REPORTÉ	777 438,85
PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00
OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0
VENTE PRODUITS - PRESTATIONS SERVICES	453 833,66
IMPÔTS ET TAXES	3 496 756,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 523 971,49
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	80 000,00
PRODUITS FINANCIERS	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
TOTAL	6 353 000,00

Monsieur le Maire explique qu'en 2026, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 6 353 000 €. Les principales recettes de fonctionnement sont :

- Les ressources fiscales : 2 200 000 € de taxes foncières, 50 000 € de taxe sur l'électricité, 110 000 € de FNGIR
- L'attribution de compensation : 1 130 756 €
- Les dotations d'État : 1 046 223 €
- Les ventes de produits : ventes de repas dans les restaurants scolaires et portés à domicile (100 000 €), entrées à la piscine 10 000 €, inscriptions à l'École municipale de musique (18 000 €)
- Les prestations de la CAF : 160 000 €
- Les loyers des bâtiments communaux : 80 000 €

2. Section d'investissement

Monsieur le Maire expose que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 571 300,00 €.

2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 s'élèvent à 1 571 300,00 €. Elles comprennent principalement :

- Le remboursement de la dette : 195 943,92 €
- Le projet de gymnase multisports (concours d'architecture) : 140 000 €
- Le projet de bâtiment multifonctions au Stade Michel Mauduit (ACSB Football) : 69 300 €
- Les travaux d'éclairage public : 47 000 €
- Les travaux d'entretien des bâtiments : 30 000 €

- Les travaux d'entretien de la voirie : 20 000 €

2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 s'élèvent à 1 571 300,00 € et comprennent notamment :

- Le versement de la section de fonctionnement : 914 052,63 €
- Les amortissements : 372 093,59 €
- Les dotations (FCTVA, taxe d'aménagement) : 115 000 €

Monsieur Dominique LACOTE demande quels sont les investissements inscrits au budget 2026 pour un montant de 1 571 300,00 €. Monsieur le Maire indique qu'aux dépenses d'investissement citées ci-dessous s'ajoute le déficit reporté des années précédentes qui constitue une dépense d'investissement.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le projet de budget général 2026, lors de sa dernière séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 voix contre (MM. Christophe PIVOT – Dominique LACÔTE – Jean-Noël JALIN – Mmes Laure MATEILLE - Amélia LAVIGNE), adopte le budget général 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- **6 353 000 € en section de fonctionnement**
- **1 572 590 € en section d'investissement**

Budget 2026 du service de l'eau

1. Section de fonctionnement

Monsieur le Maire expose que la section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 879 570,00 €.

1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – FONCTIONNEMENT 2026	
DÉPENSES	MONTANTS en €
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	215 514,46
CHARGES DE PERSONNEL	160 000,00
ATTÉNUATION DE PRODUITS	63 000,00
OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	369 752,17
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00
CHARGES FINANCIÈRES	41 003,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	10 300,00
TOTAL	879 570,00

Il précise qu'en 2026, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 879 570,00 €.

Les deux principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général pour 215 514,46 € (soit 27,91 %) et les dépenses de personnel pour 160 000 € (soit 18,19 %).

Les dépenses à caractère général comprennent en 2026 la prévision d'achat d'eau suite à la mise en service de l'interconnexion avec le Syndicat des Eaux de La Demoiselle. Les travaux d'entretien courant des réseaux et de réfection des branchements sont prévus pour 30 000 €. Les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants) sont prévues pour 35 000 €. En 2026, les dépenses de personnel sont envisagées pour 160 000 €.

1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – FONCTIONNEMENT 2026	
RECETTES	MONTANTS en €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	663 570,00
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	5 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL	210 000,00
TOTAL	879 570,00

Monsieur le Maire indique qu'en 2026, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 879 570 €. Les principales recettes de fonctionnement sont la vente d'eau et la subvention du budget général.

2. Section d'investissement

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 205 190 €

2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 s'élèvent à 2 205 190 €. Elles comprennent :

- Le déficit cumulé : 1 826 571,76 €
- Les travaux d'interconnexion de sécurisation : 296 000 €
- Le remboursement des emprunts : 27 820,20 €

2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 s'élèvent à 2 205 190 €. Elles comprennent :

- Le versement de la section de fonctionnement : 775 342,67 €
- Le versement du solde des subventions accordées pour les travaux d'interconnexion : 679 793,61 €
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 369 752,17 €
- Un emprunt : 380 300 €

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le projet de budget 2026 du service de l'eau, lors de sa dernière séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants adopte le budget 2026 du service de l'eau qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- **879 570 € en section de fonctionnement**
- **2 205 190 € en section d'investissement**

Budget 2026 du service de l'assainissement

1. Section de fonctionnement

Monsieur le Maire expose que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 782 100,00 €.

1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT – FONCTIONNEMENT 2026	
DÉPENSES	MONTANTS en €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	452 660,27
CHARGES DE PERSONNEL	25 000,00
ATTÉNUATION DE PRODUITS	25 000,00
OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	245 043,56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00
CHARGES FINANCIÈRES	5 396,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	9 000,00
TOTAL	782 100,00

Il précise qu'en 2026, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 782 100,00 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général pour 452 660,27 € (soit 57,87 %), les dépenses de personnel pour 25 000 € (soit 3,19 %) et le schéma directeur d'assainissement pour 215 610 €.

Les travaux d'entretien courant des réseaux sont prévus pour 50 000 €. Les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants) sont prévues pour 55 000 €.

1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT – FONCTIONNEMENT 2026	
RECETTES	MONTANTS en €
EXCÉDENT REPORTÉ	210 411,87
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	374 627,22
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	189 009,00
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	8 051,91
TOTAL	782 100,00

Monsieur le Maire indique qu'en 2026, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 782 100,00€. Les principales recettes de fonctionnement sont les redevances d'assainissement collectif et les travaux pour 374 627,22 €, ainsi que les subventions pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement pour 189 009,00 €.

2. Section d'investissement

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 946 627,53 €.

2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 s'élèvent à 946 627,53 €. Elles comprennent principalement les travaux sur les réseaux.

2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent :

- L'excédent d'investissement reporté : 701 583,97 €
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 245 043,56 €

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le projet de budget 2026 du service de l'assainissement, lors de sa dernière séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants adopte le budget 2026 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- **782 100 € en section de fonctionnement**
- **946 630 € en section d'investissement**

Budget 2026 du lotissement du Pré du Mez 2

FONCTIONNEMENT		MONTANTS en €
DÉPENSES	-	0
RECETTES	-	0

Monsieur le Maire explique qu'aucune dépense, aucune recette ne sont prévues au budget 2026 du lotissement du Pré du Mez 2.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le projet de budget 2026 du lotissement du Pré du Mez 2, lors de sa dernière séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants adopte le budget 2026 du lotissement du Pré du Mez 2 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- **0 € en section de fonctionnement**
- **0 € en section d'investissement**

Point n°3. Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire indique que la Commission des finances a examiné, lors de sa dernière séance, les dossiers de demandes de subventions des associations de Buzançais pour l'année 2026.

Il rappelle que les Conseillers municipaux appartenant à l'une des associations concernées devront ne pas prendre part au vote relatif au dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide l'attribution des subventions annuelles pour les associations comme suit :

Subventions 2026 aux associations		
Associations	Propositions	Observations
Associations d'animation		
Les Amis de l'École Raoul Janvoie	200,00 €	C.AUSSOURD NE PREND PAS PART AU VOTE
Association pour la foire aux plants de Buzançais	200,00 €	
Club Colombophile	200,00 €	
Les Pastourieux	500,00 €	
Animation loisirs du carroir Notre Dame	100,00 €	
Reveillons Ensemble	200,00 €	
Caremenbuz	200,00 €	
Ciné In	220,00 €	LMABILLE NE PREND PAS PART AU VOTE
Exposition stage Objectif Cuivres	200,00 €	P.BOUCHER NE PREND PAS PART AU VOTE
	2 020,00 €	
Coopératives scolaires		
Coopérative scolaire de l'école Raoul Janvoie	9 800,00 €	
Coopérative scolaire de l'école de la Garenne	5 000,00 €	
Apel Immaculée Conception	300,00 €	V.VASSEUR NE PREND PAS PART AU VOTE
	15 100,00 €	
Associations culturelles		
Club photo	200,00 €	C.LALANGE ET N.THOMAS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Comité de jumelage Sainte-Gemme-Nidzica-Buzançais	1 000,00 €	C.LALANGE - F.GRIMAULT - L.MABILLE - L.VIOUX ET N.THOMAS
Comité de jumelage Buzançais-Merate	1 000,00 €	
Couleurs et Vie	150,00 €	
GHAB - Groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais	800,00 €	LMABILLE - C. BARRAULT ET N.THOMAS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Ciné off	4 500,00 €	
Association Parcours des Dames	100,00 €	LMABILLE NE PREND PAS PART AU VOTE
	7 750,00 €	
Associations Patriotiques		
ANACR	85,00 €	N.THOMAS NE PREND PAS PART AU VOTE
Société nationale d'entraide des Médailleurs Militaires de Buzançais	85,00 €	
FNACA - Algérie maroc Tunisie	85,00 €	
UNCAFN	85,00 €	LMABILLE ET L.VIOUX NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Le Souvenir Français	85,00 €	LMABILLE NE PREND PAS PART AU VOTE
	425,00 €	
Associations Sociales		
Amicale des donneurs de sang	1 100,00 €	LMABILLE - A. BEAUJARD - C.PIVOT - N.THOMAS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Association Familiale	700,00 €	C.LALANGE - C.GILLES - C.PIVOT - D.LACOTE - L.VIOUX - N.THOMAS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Club Chez nous	300,00 €	
Comité des œuvres sociales	20 000,00 €	L.VIOUX NE PREND PAS PART AU VOTE
Tout pour rien	100,00 €	LMABILLE NE PREND PAS PART AU VOTE
Voir ensemble	150,00 €	D.LACOTE NE PREND PAS PART AU VOTE
Nos 4 Pains	150,00 €	C.LALANGE ET L.VIOUX NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Secours Catholique	150,00 €	
	22 650,00 €	
Associations Sportives		
ACSB	44 200,00 €	J.N.JALIN - N.LAUAUD - P.BOUCHER - V.VASSEUR - B.ENGEL - M.COATRIEUX - L.MATEILLE - D.LACOTE - N.THOMAS - B.ENGEL ET L.MATEILLE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
ASCB Basket aide à l'emploi d'un entraîneur	1 800,00 €	
Association Sportive du Collège Les Sablons	460,00 €	
Judo	600,00 €	
BBCE (Berry Brenne Cycling Events)	200,00 €	P.BOUCHER NE PREND PAS PART AU VOTE
	47 260,00 €	
Total	95 205,00 €	

DISPOSITION ORGANIQUE

Point n°4. Composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire explique que dans les Communes de plus de 2 000 habitants, la Commission communale des impôts directs (CCDI) est composée :

- Du Maire ou de l'Adjoint au Maire délégué, président de la Commission
- De 8 Commissaires titulaires et de 8 Commissaires suppléants

Les Commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir au moins 18 ans
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la Commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Il précise que la durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, elle :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du Code général des impôts)
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du Code général des impôts)
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du Livre des procédures fiscales)

Le rôle de la CCID est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la Commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque Commune, qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes.

Ce suivi est matérialisé sur les listes 41 qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soumettre au Directeur départemental des finances publiques une liste ci-dessous, composée de 32 contribuables pour constituer la CCID de la Ville de Buzançais.

Monsieur Dominique LACOTE demande quels sont les critères de formation de la liste des contribuables.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'usagers pouvant avoir une connaissance du territoire et de l'évolution de l'habitat. Il précise que cette liste constitue une proposition et que seuls les services de l'Etat décident de la composition de Commission communale des impôts directs.

Madame Lucette VIOUX précise que la commission se réunit une fois par an

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 abstentions (MM. Christophe PIVOT – Dominique LACÔTE – Jean-Noël JALIN – Mmes Laure MATEILLE - Amélia LAVIGNE) propose la liste ci-dessous, composée de 32 contribuables pour constituer la CCID de la Ville de Buzançais :

- Monsieur Christian AUSSOURD
- Madame Nicole BIGOT
- Monsieur Guy BOURIN
- Madame Annick BRIET
- Monsieur Christian CHAUVEAU
- Monsieur Ludovic CLEMENT
- Madame Chantal COLLIN
- Madame Sylvie DELORT
- Monsieur Marc DUPONCHEL
- Monsieur Michel GRANGER
- Monsieur Jean-Claude JACQUET
- Madame Christiane LALANGE
- Madame Françoise ORZAKIEWICZ
- Monsieur Alain POITEVIN
- Madame Alexandra ROULLEAUX
- Madame Claire TRANZEAT
- Madame Ghislaine VERKEN
- Madame Lucette VIOUX
- Madame Michèle YVERNAULT-TROTIGNON
- Monsieur Denis VILLIN
- Madame Jocelyne TIXIER
- Madame Annie FAGUET
- Monsieur Michel ANDRE
- Monsieur Jean-Claude AUBRAY
- Monsieur Jean-Pierre BARBONNAIS
- Madame Martine MABILLE
- Madame Jocelyne MARANDON
- Madame Martine TUILLIER
- Monsieur Christian PAILLAULT
- Monsieur Cédric GUILPAIN
- Madame Katia SAVARD
- Madame Carmen THERET

RESSOURCES HUMAINES

Point n°5. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Il explique que le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

- Création des emplois non-permanents suivants, suite à un accroissement saisonnier d'activités, pour une durée maximale de 6 mois à temps complet :
 - 2 maîtres-nageurs sauveteurs à temps complet du 23 mai au 30 août 2026
 - 2 BNSSA à temps complet du 23 mai au 30 août 2026
 - 1 adjoint technique territorial à temps non-complet (24h30) 23 mai au 3 juillet 2026
 - 2 adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h) du 4 juillet au 30 août 2026
 - 2 adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h) du 21 mai 20 novembre 2026
- Transformation d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet (33h) en un emploi d'adjoint d'animation à temps complet (35h), suite à une réorganisation de service à partir du 1^{er} juin 2026.
- Transformation d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non-complet (32h30) en un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet (35h), suite à une réorganisation de service à partir du 1^{er} juin 2026.
- Transformation d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet (29h30) en un emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet (30h30), suite à une réorganisation de service à partir du 1^{er} juin 2026.
- Création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non-complet (30h) à partir du 13 juillet 2026.

Madame Alexandra ROULLEAUX précise que les transformations de postes au sein du service du multi accueil permettent de garantir le taux d'encadrement obligatoire des enfants. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit également d'optimiser l'organisation du service en évitant le recours aux heures supplémentaires.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ces projets, lors de sa dernière séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial,

pour effectuer les missions d'agent polyvalent au service technique suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00 à compter du 21 mai 2026 et ce jusqu'au 20 novembre 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'accueil, de gestion du snack et d'entretien de la piscine municipale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 24h45 à compter du 23 mai 2026 et ce jusqu'au 3 juillet 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'accueil, de gestion du snack et d'entretien de la piscine municipale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00 à compter du 4 juillet 2026 et ce jusqu'au 30 août 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'éducateur des activités physiques et sportives, pour effectuer les missions de surveillant de baignade de la piscine municipale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00 à compter du 4 juillet 2026 et ce jusqu'au 30 août 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, pour effectuer les missions de maître-nageur sauveteur de la piscine municipale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00 à compter du 4 juillet 2026 et ce jusqu'au 30 août 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votant, décide la transformation d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (33h) en un poste d'adjoint d'animation à temps complet (35h), à compter du 1er juin 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide la transformation d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (29h30) en un poste d'adjoint d'animation à temps complet (30h30), à compter du 1^{er} juin 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants décide la transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet (32h30) en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet (35h), à compter du 1er juin 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants décide la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30h00) à compter du 13 juillet 2026.

Questions diverses

Madame Laure MATEILLE demande si les recrutements pour les postes liés au fonctionnement de la piscine sont effectués.

Monsieur Denis VILLIN indique qu'effectivement les postes sont pourvus et que les signatures des contrats sont en cours.

Monsieur Christophe PIVOT demande si la collectivité aura recours à un service de sécurité comme en 2025.

Monsieur Denis VILLIN indique que cette prestation n'est pas prévue en 2026 et précise qu'un travail a été fait en lien avec le service de Police Municipale et la Gendarmerie qui seront plus présents sur le site de la piscine. Par ailleurs, Monsieur Denis VILLIN précise que le dispositif de vidéo protection est déployé au sein de la piscine municipale.

Monsieur Denis VILLIN explique que le règlement de fonctionnement de la piscine municipale sera actualisé au prochain Conseil municipal pour y intégrer l'interdiction de fumer dans l'ensemble de la structure, jusqu'à ce jour il était possible de fumer dans l'espace snack.

Monsieur le Maire rappelle les manifestations suivantes :

- Festival de la voie le vendredi 22 mai à 20h30 à l'Eglise
- Festival Buz en scène en partenariat avec la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne le samedi 23 mai à partir de 17h

Il indique également que le prochain Conseil municipal se réunira le vendredi 5 juin pour élire les Conseillers municipaux au sein du collège électoral pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

La séance est levée à dix-neuf heures et quarante minutes.

Nicolas THOMAS, Maire de Buzançais



Denis VILLIN, Secrétaire de séance

A blue ink signature of Denis VILLIN, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.